

COMITÉ TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL MARNE DU 29 AVRIL 2021

Avantage Spécifique d'Ancienneté

En préambule du vote sur l'adaptation des services de la DDSP51, Unité SGP Police demande des garanties à Monsieur le Préfet sur l'éligibilité à l'ASA des collègues de la sûreté départementale de Reims

La réponse est sans ambiguïté : c'est OUI !

PRAGMATISME ET SENS DE L'ÉQUITÉ

À la suite d'un combat acharné (interventions actées lors des CTD des 02-03-2020, 15-07-2020 et 06-01-2021), Unité SGP Police obtient que les collègues en investigation, au même titre que ceux exerçant au quotidien sur la voie publique, bénéficient d'une carrière accélérée.

**3 ans en secteur ASA = 3 mois de reconstitution de carrière
puis 02 mois par année supplémentaire**

La reconnaissance de votre travail, notre priorité !

UNITÉ SGP POLICE www.unitesgppolice.com **MAJORITAIRE**

FSMI FÜ **100%** Gradés, Gardiens, ADS et PATS

2021-04-29

**COMITÉ TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL DES SERVICES DE
LA POLICE NATIONALE DE LA MARNE
RÉUNION DU 29 AVRIL 2021**

DÉCLARATION PRÉALABLE

Monsieur le Préfet de la Marne,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

Mesdames et Messieurs les représentants du personnel,

Il nous est impossible de commencer ce comité sans rendre hommage à notre collègue Stéphanie lâchement assassinée au commissariat de Rambouillet vendredi 23 avril 2021.

Ce drame démontre une fois encore que personne ne doit douter que les personnels administratifs, techniques et scientifiques font partie intégrante de l'institution Policière et qu'à ce titre ils peuvent être exposés de la même manière à des actes barbares.

Les organisations syndicales représentatives doivent aujourd'hui se positionner sur l'adaptation de l'organisation des services de la DDSP 51 en application de la note DCSP 2020/01.

Unité SGP Police ne conteste pas cette nouvelle organisation et regrette le retard pris dans son processus de validation.

Monsieur le Préfet, il est par contre indispensable que vous nous apportiez un éclairage sur les arrêtés actuellement soumis aux collègues de l'actuelle sûreté départementale.

Et pour être plus précis, la situation actuelle des agents de la sûreté départementale est : ***DDSP51/SÛRETE DÉPARTEMENTALE EN RÉSIDENCE À REIMS***

Leur affectation serait rétroactivement modifiée comme suit : ***CSP REIMS/SÛRETE DÉPARTEMENTALE EN RÉSIDENCE À REIMS***

Ainsi Monsieur le Préfet, pouvez-vous nous garantir que les collègues de la filière investigation, dès lors qu'ils auront signé leur nouvel arrêté seront éligibles à l'avantage spécifique d'ancienneté ?

L'engagement que vous prendrez devant nous conduira notre vote.

Nous vous remercions pour votre écoute et demandons que soit annexée au procès verbal la présente déclaration.

Les représentants Unité SGP Police -FO,